



Berne, 3 octobre 2011

Destinataires:

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux concernés

Loi fédérale sur l'imposition internationale à la source : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le 30 septembre 2011, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de lancer auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie et des milieux intéressés une procédure de consultation portant sur la loi fédérale sur l'imposition internationale à la source (LISint).

Les accords avec l'Allemagne et le Royaume-Uni concernant la coopération en matière de fiscalité sont directement applicables et sont complétés par une loi fédérale. La LISint contient des dispositions relatives à l'organisation, aux procédures et aux voies de droit ainsi que les dispositions pénales applicables.

Les accords ainsi que la loi fédérale devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013. A cet effet et en respectant l'assujettissement des accords au référendum facultatif, la LISint doit être soumise sans délai à l'approbation de l'Assemblée fédérale. En raison de cette urgence et conformément à l'art. 7, al. 3, let. a de la loi fédérale sur la procédure de consultation, le délai de consultation a été ramené à sept semaines et court jusqu'au **18 novembre 2011**.

Des exemplaires supplémentaires des documents mis en consultation peuvent être téléchargés sous <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

L'accord avec l'Allemagne signé le 21 septembre 2011 est disponible sous <http://www.sif.admin.ch/00488/index.html?lang=fr&msg-id=41313>

Nous vous prions d'envoyer vos avis à l'adresse suivante:

**Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales, division Fiscalité,
Bernhof, 3003 Berne,**

ou par courriel à: catherine.chammartin@sif.admin.ch.



En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Eveline Widmer-Schlumpf
Conseillère fédérale

Annexes:

- Projet et rapport explicatif mis en consultation (d, f, i)
 - Lega dei Ticinesi: i
 - Parti suisse du Travail (PST-POP): f
 - Association des Banquiers Privés Suisses (ABPS): f
 - Fédération romande des consommateurs (FRC): f
 - Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants (GSCGI): f
 - Forum OAR-LBA: d, f, i
 - Tous les autres destinataires de la consultation: d
- Liste des destinataires